



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 6373

Texte de la question

M. Raymond Marcellin appelle l'attention de M. le ministre du budget sur la fiscalité immobilière. Il note qu'en cinq ans la fiscalité immobilière a augmenté de 52 p. 100, provoquant une grave crise sur le marché de l'immobilier avec de dramatiques repercussions sur l'emploi dans ce secteur d'activité. Afin de remédier à cette situation, il lui semble souhaitable de réformer en profondeur la fiscalité immobilière. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer son point de vue sur le sujet et les réformes qu'il envisage de prendre.

Texte de la réponse

Les mesures contenues dans la loi de finances rectificative pour 1993 sont de nature à relancer l'intérêt pour l'investissement locatif et stimuler efficacement le secteur du bâtiment. Elles répondent aux souhaits de l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Marcellin Raymond](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6373

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 1993, page 3273

Réponse publiée le : 8 novembre 1993, page 3917